

**Service de l'Assemblée  
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal  
du lundi 21 mars 2016

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE VINGT ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **15 mars 2016**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59  
Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -  
M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE -  
Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN -  
M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE -  
Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT  
- Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Antoine BACK -  
M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-Madeleine BOUILLON -  
M. Alan CONFESSON - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL -  
M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN -  
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-  
Sophie OLMOS - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA -  
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - M. Georges BURBA -  
Mme Jeanne JORDANOV - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -  
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -  
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Mondane JACTAT donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H15 à 21H41  
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 18H13 à 21H41  
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 18H13 à 19H44  
Mme Christine GARNIER donne pouvoir à Mme Claire KIRKYACHARIAN de 18H13 à 20H04  
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 18H13 à 19H16  
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Paul BRON de 18H13 à 20H35  
M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 20H35.

Absents :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents à partir de 20H35 : Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON -  
M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR -  
Mme Marie-José SALAT.

Secrétaire de séance : Mme Claire KIRKYACHARIAN.

**Question orale.**

M. le Maire suspend la séance à 18h20 afin de donner la parole à Guillaume LAGET pour la présentation de la question orale du Conseil Citoyen Indépendant C-Notre-Dame, Mutualité, Île Verte, Saint Laurent- portant sur le bâtiment de l'Orangerie.

Reprise de la séance à 18h24.

Réponse de M. le Maire.

**Présentation du point Restructuration du CHU.**

M. le Maire suspend la séance à 18h30 afin de donner la parole à Madame HUBERT Directrice du CHU, au Pr ZARSKI Jean-Pierre Président de la commission médicale d'établissement.

Reprise de la séance à 18h52

Intervention(s): M. CAZENAVE, Mme SALAT.

M. le Maire suspend la séance à 18h59 afin de donner la parole au Pr ZARSKI Jean-Pierre Président de la commission médicale d'établissement, Madame HUBERT Directrice du CHU.

Reprise de la séance à 19h04.

Intervention(s): M. HABFAST.

M. le Maire suspend la séance à 19h05 afin de donner la parole à Madame HUBERT Directrice du CHU, à Madame Florence GRAND Ingénieur en charge du pilotage technique.

Reprise de la séance à 19h08.

Intervention(s): M. le Maire.

**Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 29 février 2016 a été adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE** - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014 et du 29 février 2016.

Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire.

**Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.**

**DELIBERATION N° 2 - (B 003) - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS** - Politique municipale de lutte contre les discriminations et adhésion à la plateforme Egalité Contre Racisme.

Intervention(s): M. CARROZ, Mme BOUKAALA, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et la charte telles que soumises en annexes à cette délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 3 - (C 001) - RELATIONS INTERNATIONALES - Critères du subventionnement au titre de l'action internationale et européenne  
Intervention(s): M. MACRET, M. BRON, M. CAZENAVE, M. le Maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les critères proposés pour le subventionnement de l'action internationale et européenne.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 4 - (C 002) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention spécifique entre la Ville de Grenoble et la Représentation de la Commission européenne en France pour les activités organisées en 2016 par le Centre d'information Europe Direct hébergé à la Maison de l'International.  
Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire, M. CLOUAIRE.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la Représentation de la Commission européenne en France, la convention spécifique pour l'année 2016, relative au Centre d'information Europe Direct Grenoble**

**- d'accepter une subvention de 25 000 € versée par la Représentation de la Commission européenne en France au titre de l'année 2016**

**- de co-financer au moins pour moitié les actions proposées en 2016**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 5 - (C 012) - AFFAIRES SCOLAIRES - Dé-primarisation de l'école Beauvert  
Intervention(s): M. MALBET, M. BRON, Mme CADOUX,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à demander à la Directrice Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale la dé-primarisation de l'école Beauvert et le retour à deux directions pour les écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire à la rentrée 2016.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

M. le Maire suspend la séance à 20h20 à la demande de Mme SALAT. Reprise de la séance à 20h28.

Intervention(s): Mme SALAT, M. le Maire, M. BRON.

Le Groupe Rassemblement de la Gauche et de Progrès quitte la séance à 20h35.

DELIBERATION N° 6 - (C 003) - SPORT - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Volley Université Club

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Volley Université Club, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe,**
- **de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 7 - (C 011) - MONTAGNE - Fête de la montagne: signature d'une convention de partenariat et d'intermédiation entre la ville de Grenoble et l'association Unis-Cité Rhône-Alpes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions de la convention de partenariat et d'intermédiation avec l'association Unis-Cité Rhône-Alpes jointe en annexe,**
- **d'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 8 - (C 013) - MONTAGNE - Convention cadre régissant les relations entre le Département de l'Isère et la ville de Grenoble en matière d'information montagne.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les dispositions du projet de convention entre la ville de Grenoble et le Département de l'Isère régissant les relations en matière d'information montagne,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2015.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 9 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble : Conventions de mécénat avec les membres du Club des mécènes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les conventions et l'avenant de mécénat ci-annexés avec la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et l'entreprise bioMerieux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de solliciter un rendu acte annuel de la mise en oeuvre de ce dispositif.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 10 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Comité d'avis. Attribution des subventions aux opérateurs culturels Grenoblois - conventions et avenants.

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire, Mme BERNARD, M. MERIAUX, M. CHAMUSSY, Mme CADOUX

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions et avenants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE**

DELIBERATION N° 11 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble (CRR) : Conventions de partenariat entre la ville de Grenoble et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants (CFMI) pour l'année scolaire 2015-2016.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 12 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique - Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab", joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;
- de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 13 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire à Rayonnement Régional de Grenoble - Convention de mise à disposition d'un studio de danse avec l'association "Le Pied à Coulisse-Le Pacifique/CDC".

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 14 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble - Exposition temporaire "Monstrueux : Vous trouvez ça normal ?" : Conventions de coproduction CCSTI, Camille RENVERSADE et contrat de prêt avec VetAgro Sup de Marcy l'Etoile.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes des conventions de coproduction et du contrat de prêt joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.
- d'approuver la grille tarifaire des droits d'entrée communs au Muséum et à l'association CCSTI-La Casemate, jointe en annexe 1 et dire qu'ils s'appliqueront du samedi 30 avril 2016 à la date de fin de l'exposition.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 15 - (C 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de financement 2016-2017 entre la ville de Grenoble et la CAF pour l'accompagnement de la structure Passerelle "A petits pas".  
Intervention(s): M. le Maire

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement passée avec la CAF pour la structure passerelle "A petits pas" pour les années 2016 et 2017.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 16 - (A 003) - ANIMATION - Foire des Rameaux : Exonération de 50% du coût des raccordements électriques de la Foire des Rameaux 2014, au bénéfice de l'Association des Forains.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'accepter le principe d'exonération de 50% du montant de la facture émise le 06/10/2015 à « l'Association d'Organisation d'Animation et de Bienfaisance - défense d'intérêt professionnel forains indépendants » pour le remboursement des frais électriques de la Foire des Rameaux 2014, soit 10979,40€**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 17 - (A 002) - URBANISME REHABILITATION - Ravalement obligatoire - modification du dispositif d'aides aux travaux de ravalement et d'amélioration thermique.  
Intervention(s): M. FRISTOT, Mme CADOUX, M. CHAMUSSY

Amendement N°1 présenté par M. FRISTOT, celui ci est adopté à l'unanimité : Pour : 42  
Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les  
Républicains -UDI et Société Civile  
Amendement N°2 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui ci est  
repoussé : Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de  
la Gauche et des écologistes

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adopter le dispositif d'aides dans le cadre de travaux de ravalement de la façon suivante :**

**Concernant les aides aux copropriétés et propriétaires uniques, pour des travaux de ravalement portant sur :**

**- Des bâtiments visés par un arrêté de ravalement obligatoire dans les périmètres «Cœurs de ville - Cœurs de métropole », « Flaubert » et « Entrée Nord » : une aide de 2000 € par bâtiment moyennant le respect des préconisations de la Ville de Grenoble décrites dans l'arrêté général d'injonction et dans la fiche diagnostic spécifique à chaque immeuble.**

**- Le bâti construit avant 1945 pour lequel des travaux de ravalement avec amélioration**



**thermique par l'extérieur sont engagés : une aide de 5 000€ par bâtiment moyennant le respect des préconisations patrimoniales de la Ville de Grenoble et l'utilisation de matériaux « adaptés », plus un complément de 5 000 € dans le cas d'utilisation de matériaux bio-sourcés.**

**Concernant l'aide aux propriétaires occupants et bailleurs à faibles revenus, pour des travaux de ravalement dans l'une des deux situations précédentes : une aide de 20 % de la quote-part restant à la charge du propriétaire dans la limite de 2 000 €**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 18 - (A 004) - ENVIRONNEMENT - Convention entre Madame Vial-David et la Ville de Grenoble pour le pâturage de moutons sur le site de la Bastille

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Madame Alexia VIAL-DAVID et la Ville aux conditions susmentionnées**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 19 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Convention entre la ferme « au pas de l'Ane » et la ville de Grenoble pour le pâturage d'ânes sur des zones herbeuses de l'extension du parc Paul Mistral.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ferme « Au Pas de l'Ane » et la Ville aux conditions susmentionnées**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 20 - (A 007) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2016 tripartite avec Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver les termes de la convention d'objectifs entre la ville de Grenoble, la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole et la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI), jointe en annexe, pour une durée de d'un an.**

**- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2016 d'un montant global de 39 520 €**

**- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur**

crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 21 - (A 008) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2016 avec la FRAPNA Isère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la ville de Grenoble et la FRAPNA, jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016;
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2016 d'un montant global de 64 463 €
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du conseil municipal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 22 - (A 009) - ENVIRONNEMENT - Convention d'objectifs 2016 avec la Ligue de Protection des Oiseaux Isère

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'approuver les termes de la convention annuelle d'objectifs entre la Ville de Grenoble, la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère jointe en annexe, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2016.
- d'autoriser le versement des subventions pour l'année 2016 d'un montant global de 11 394 €
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subvention sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 23 - (A 006) - GESTION DELEGUEE - Contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien des véhicules

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes du contrat à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale, relative à l'entretien par la commune des véhicules appartenant à l'établissement ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 24 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Avenant Financier concernant l'association La Cordée, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier tel que soumis en annexe au Conseil Municipal du 21 mars 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. DE CEGLIE**

DELIBERATION N° 25 - (B 006) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de Mise à Disposition de Locaux entre la Ville de Grenoble et l'association l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) structure juridique porteuse d'IRIS (Isère Relais Illettrisme).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'autoriser la mise à disposition gratuite d'un local situé à la Maison des Habitants, Le Patio, au 97 Galerie de l'Arlequin, à l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) pour le compte de sa délégation territoriale IRIS (Isère Relais Illettrisme),**
- **d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Grenoble et l'IREPS (Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé) ,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à cette délibération.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 26 - (B 007) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention avec l'association SOLIDURA, relative à la cession par la Ville de Grenoble de matériel informatique réformé, à son recyclage et aux conditions de mise à disposition de ce matériel aux associations grenobloises

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville de Grenoble et l'association SOLIDURA**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

DELIBERATION N° 27 - (G 002) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification de l'exécutif municipal

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de ne pas maintenir Monsieur Jacques Wiart dans ses fonctions d'adjoint au Maire à compter du 1er avril 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Il est procédé au vote à bulletin secret.**

**Le groupe Les Républicains-UDI et Société Civile ne participe pas au vote.**

<b>- nombre de bulletins extraits de l'urne</b>	<b>42</b>
<b>- à déduire : bulletin(s) blanc(s) ou nul(s)</b>	<b>0</b>
<b>- suffrages exprimés</b>	<b>42</b>
<b>- majorité absolue</b>	<b>22</b>

**Le dépouillement a donné les résultats suivants : Pour : 42 bulletins.**

DELIBERATION N° 28 - (G 005) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du nombre d'adjoints

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de fixer le nombre d'adjoints au Maire à 19 à compter du 1er avril 2016.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité.**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 29 - (E 008) - CONSEIL MUNICIPAL - Indemnité de fonctions des élus.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- De fixer les indemnités mensuelles des élus suivant le tableau ci-joint.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 30 - (G 003) - CONSEIL MUNICIPAL - Modification du règlement intérieur.  
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire

Amendement N°1 présenté par le groupe Les Républicains -UDI et Société Civile, celui ci est repoussé : Pour : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes

Amendement N°2 proposé par Mme BOUKAALA, celui ci est repoussé : Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Amendement N°3 proposé par Mme BOUKAALA, celui ci est repoussé : Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Amendement N°4 présenté oralement par M. le Maire, celui ci est adopté : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, tel que joint en annexe.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 7 Les Républicains  
-UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 31 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

Exercice : 2016  
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

**Commission Ville durable**

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 478,00
AGEDEN (ASSO POUR UNE GESTION DURABLE DE L'ENERGIE)	5 000,00
FRAPNA - FEDERATION RH/ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE	64 463,00
GENTIANA - SOCIETE BOTANIQUE DAUPHINOISE DOMINIQUE VILLARS	6 000,00
LE TICHODROME	4 800,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	11 394,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ISERE - MNEI	39 520,00
MOUNTAIN WILDERNESS FRANCE	1 880,00

**Commission Ville émancipatrice**

GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
ANAGRAMME	8 500,00
ASSOCIATION MALKA	5 000,00
ASSOCIATION POUR L'AGENCEMENT DES ACTIVITES - AAA	1 000,00
BARBARIN ET FOURCHU	28 500,00
CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DE GRENOBLE	215 744,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	15 000,00
CHORESCENCE	2 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	95 000,00
CINEX - ATELIER DU CINEMA EXCENTRIQUE	3 000,00
CITEDANSE	7 000,00
COMPAGNIE DU SAVON NOIR	10 000,00
COMPAGNIE FRANCOIS VEYRUNES - ASS 47/49	10 000,00
COMPAGNIE LES VOISINS DU DESSOUS	15 000,00
COMPAGNIE NASSER DJEMAI	10 000,00
COMPAGNIE SCALENE	4 000,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	30 000,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	27 500,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION (ADEC)	3 500,00
DOLCE CINEMA	5 000,00
EQUIPE DE CREATION THEATRALE	25 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
FA SOL LATINO	2 000,00
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM GAY & LESBIEN DE GRENOBLE	7 000,00
HARMONIE DE GRENOBLE	22 800,00
HISTOIRES DE...	15 000,00
JAZZ CLUB DE GRENOBLE	8 000,00
LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES	15 000,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	4 000,00
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500,00
LA MAISON D'EDITION D'IDEES	2 500,00
LA MARMITE	15 000,00
LE CHAT DU DESERT	5 000,00
LE CINE CLUB DE GRENOBLE	5 000,00
LE STUD	85 000,00
LES COMPAGNIES REUNIES	2 500,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	28 500,00
MIXLAB	190 000,00
MJC PREMOL	50 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD - ALMA MUSIQUES	61 750,00

MUSTRADEM DEDALE - MUSIQUES TRADITIONNELLES DE DEMAIN	4 000,00
OASIS	1 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 700,00
PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	75 000,00
POETIQUES INDUSTRIES	10 000,00
RETOUR DE SCENE-DYNAMUSIC	11 000,00
SOCIETE DES AMIS DES ARTS DE GRENOBLE (SADAG)	900,00
SOCIETE DES ECRIVAINS DAUPHINOIS	1 900,00
SOLEXINE ASS	10 000,00
SPACEJUNK GRENOBLE	42 300,00
STARA ZAGORA	3 000,00
THEATR'ENSEMBLE	2 500,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
UNIVERSITE INTER-AGES DU DAUPHINE/UIAD	4 000,00
ENTENTE SUD ISERE PISTE	3 200,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS	1 900,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	3 000,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 000,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	1 100,00
BUREAU DES ETUDIANTS DELISTARIUM	700,00
CENTRE D'ETUDES CANADIENNES	700,00
COUP DE POUCE ETUDIANTS GRENOBLE (CEPG)	1 200,00
CREARC/CENTRE DE CREATION DE RECHERCHE ET DES CULTURES	4 000,00
L'OREILLE EN FETE - MUSEE EN MUSIQUE	1 500,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 000,00
UNIVERSITE POPULAIRE EUROPEENNE DE GRENOBLE - UPEG	8 500,00

#### **Commission Ville solidaire et citoyenne**

APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	2 500,00
CIGALE - CENTRE LGBT DE GRENOBLE	2 000,00
LA CORDEE	2 000,00
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	2 000,00
AREPI - ASSOCIATION REGIONALE POUR L'INSERTION	20 000,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE DU DAUPHINE/COUR D'APPEL DE GRENOBLE (ACJD)	1 000,00
GENEPI GRENOBLE- GROUPT ETUDIANT NAT. ENSEIGN. PERS. INCARC	1 000,00
OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS - GROUPE LOCAL	1 000,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	10 000,00

TOTAL ARTICLE 1 602 689,00

TOTAL BUDGET 1 602 689,00

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme LHEUREUX, M. BACK, Mme CADOUX, M. MALBET, Mme BERNARD, M. MARGUET, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, M. DE CEGLIE.**

DELIBERATION N° 32 - (E 002) - FINANCES - Octroi de garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- que la Garantie de la Ville de Grenoble est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :**

**- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts que la Ville de Grenoble aura souscrit pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France Locale,**

**- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts qui sera souscrit par la Ville de Grenoble pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,**

**- en cas de mise en œuvre, la Garantie pourra être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale,**

**- si la Garantie est appelée, la Ville de Grenoble s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés,**

**- le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2016 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale en 2016, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2016, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant figurant dans l'acte d'engagement;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire, pendant l'année 2016, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Ville de Grenoble, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;**

**- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

**Délibération : Adoptée**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**



DELIBERATION N° 33 - (E 003) - FINANCES - Transfert d'emprunts du budget annexe Activités Economiques au Budget Principal

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'approuver le transfert du capital restant dû des emprunts liés au site Rochefort du Budget annexe Activités économiques au Budget Principal à hauteur de 461 968,42 €**

**- d'ajuster l'encours de dette du Budget annexe Activités économiques par le débit du compte 1641 et le crédit du compte 181, à hauteur de 461 968,42 €**

**- d'ajuster l'encours de dette du Budget principal par le crédit du compte 1641 et le débit du compte 181, à hauteur de 461 968,42 €**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 34 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Créations et transformations de postes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 35 - (E 007) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demande de protection fonctionnelle

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de refuser le bénéfice de la protection fonctionnelle à:**

**- pour les faits en date du 21/05/2015 au motif que la contestation d'une décision administrative n'entre pas dans le champ d'application de la protection fonctionnelle**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 36 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.  
Intervention(s): Mme TAVEL

Un amendement est présenté oralement par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité : Pour : 42  
Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les  
Républicains -UDI et Société Civile

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :**

**Forum Inter Régional des Acteurs du Renouveau Urbain**

**- le 8 mars 2016 à Lyon - M. BOILEAU**

**Conseil d'Administration de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture**

**- le 17 mars 2016 à Paris - C. BERNARD**

**Convention Union Nationale du Commerce de Gros en fruits et légumes**

**- du 18 au 21 mars 2016 à Rome - S. DJIDEL**

**Assemblée Générale de l'Association Rue de l'Avenir**

**- le 19 mars 2016 à Paris - J. WIART**

**Commission Culture de France Urbaine**

**- le 22 mars 2016 à Paris - C. BERNARD**

**Assemblée générale VIVAPOLIS**

**- le 22 mars 2016 à Paris - E. PIOLLE**

**Commission Sécurité de France Urbaine**

**- le 23 mars 2016 à Paris - E. MARTIN**

**Formation "ordonnance 2015 et développement durable (RAEE) Rhône alpes énergie environnement"**

**- le 24 mars 2016 à Villeurbanne - A.S. OLMOS**

**Forum Bois Construction**

**- le 15 avril 2016 à Lyon - V. FRISTOT**

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 37 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au sein de divers organismes : SAEML Gaz Electricité de Grenoble- Actis - Modifications.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

**- de désigner M. Pierre MERIAUX en tant que membre titulaire de la ville de Grenoble au sein du Conseil d'administration de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble :**

**Conseil d'administration**

**8 titulaires**

- Monsieur Alan CONFESSON
- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Hakim SABRI
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Christine GARNIER
- Monsieur Raphaël MARGUET
- Madame Lucille LHEUREUX
- Madame Maud TAVEL

**- de dire que désormais font partie du conseil d'administration de GEG :**

**8 titulaires**

- Monsieur Alan CONFESSON
- Monsieur Pierre MERIAUX
- Monsieur Hakim SABRI
- Monsieur Vincent FRISTOT
- Madame Christine GARNIER
- Monsieur Raphaël MARGUET
- Madame Lucille LHEUREUX
- Madame Maud TAVEL

**- de désigner M. Serge GROS en tant que membre titulaire en qualité de personne qualifiée au sein du conseil d'administration d'ACTIS,**

**- de dire que désormais font partie du conseil d'administration d'ACTIS, les 9 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales :**

- M. Jean-Yves BALESTAS
- M. Jean-Marc CANTELE
- M. Christian COIGNE
- M. Jérôme COULAUD
- M. Serge GROS
- M. Claude JACQUIER
- M. Jean-François MARTIN
- Mme Francie MEGEVAND
- Mme Catherine RIVES

**Délibération : Adoptée à l'unanimité**

**Votes séparés :**

**- Sur la désignation de M. MERIAUX au Conseil d'administration de la SAEML Gaz Electricité de Grenoble :**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**- Sur la désignation de M. Serge GROS en tant que membre titulaire en qualité de personne qualifiée au sein du conseil d'administration d'ACTIS :**

**Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote  
: 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes -  
Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H41**

# **ANNEXE(S)**

**SPORT : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Volley Université Club**

**Monsieur Sadok BOUZAIENE expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble conduit depuis plusieurs années une démarche de contractualisation avec les partenaires du mouvement sportif grenoblois permettant de leur assurer des moyens pérennes, en conditionnant l'attribution de l'aide de la Ville à la poursuite d'objectifs d'intérêt communal précisément identifiés.

Depuis février 2015, une démarche collective portant sur la mise en place d'objectifs, de priorités et de critères de subventionnement est engagée afin que la ville de Grenoble puisse clarifier et partager avec les associations sa politique sportive.

Dans cette phase de mise en œuvre des nouvelles règles d'attribution de subventions et pour assurer le versement d'une première partie des subventions au titre de la saison sportive 2015/2016, une convention générale d'objectifs et de moyens a été conclue avec l'association Grenoble Université Volley Club par décision du Conseil municipal du 21 décembre 2015 (délibération n°70-C005) et signée le 8 janvier 2016.

Il vous est proposé d'approuver l'avenant à la convention mentionnée ci-dessus avec l'association Grenoble Volley Université Club (annexe 1) afin d'étendre le champ d'application de cette convention au vu des actions conduites par l'association et de soutenir la professionnalisation d'un emploi d'avenir dans les domaines de l'animation et de l'entraînement pour un montant de 3 000 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2016, chapitre 65 "autres charges de gestion courante", nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", sous fonction 40 "services communs sports et jeunesse".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville émancipatrice du 09 mars 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Volley Université Club, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant joint en annexe,
- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,  
M. Sadok BOUZAIENE

Affichée le :



**AFFAIRES CULTURELLES : Comité d'avis. Attribution des subventions aux opérateurs culturels Grenoblois - conventions et avenants.**

**Madame Corinne BERNARD expose,**

Mesdames, Messieurs,

La municipalité a pris l'engagement de donner de la transparence et de la lisibilité à ses politiques publiques pour permettre aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique qui veut concerner toutes les formes culturelles et artistiques ainsi que tous les publics.

Le conseil municipal du 21 juillet 2014 a approuvé la délibération proposant le cadre de discussion des objectifs de politique culturelle qui portent notamment sur la création artistique, la place des usagers, les pratiques amateurs, la relation de l'art à l'espace public et le rôle de l'éducation artistique et culturelle. La mise en place de comités d'avis et de suivi a été retenue. Le conseil municipal du 26 janvier 2015 en a précisé les rôles et la composition. Ainsi sont rassemblés au sein du comité d'avis quatre élus de la majorité, deux élus de l'opposition, quatre personnalités qualifiées et quatre citoyens.

Réuni le 10 mars 2016, le comité d'avis qui a pour mission d'aider les élus à la prise de décision et d'examiner collégialement les projets culturels et artistiques a permis de partager l'instruction d'une soixantaine de demandes de subventions. Les élus, les usagers, et les personnalités qualifiées ont ainsi échangé autour de projets qui étaient présentés par les services, afin de déterminer la pertinence d'un financement municipal.

A l'issue de ce premier comité, les subventions suivantes sont proposées, lesquelles doivent faire l'objet de convention, conformément à la législation française et européenne en vigueur.

Il vous est donc proposé de conclure avec les opérateurs, les conventions et avenants joints en annexe dont les financements sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

<b>Opérateurs culturels</b>	<b>Montant CM Mars 2016</b>	<b>Soutien au titre de l'année 2016</b>
Centre Chorégraphique National de Grenoble	215 744 €	Programme d'activités
ESPACE 600	95 860 €	Activités de <i>l'Espace 600</i>
Cinémathèque de Grenoble	95 000 €	Activités à la <i>Cinémathèque et festival du film court métrage en plein air</i>
LE STUD	85 000 €	Activités dans le cadre de <i>l'Ampérage</i>
Pied à Coulisse (Le) Pacifique/CDC	75 000 €	Activités dans le cadre du <i>Pacifique</i>
Musiques Créatives du Sud	61 750 €	Activités au <i>Théâtre Sainte Marie d'en Bas</i>
LA MAISON DE L'IMAGE	51 500 €	Programme d'éducation à l'image et aux médias



MJC Prémol	50 000 €	Activités <i>au Théâtre Prémol</i>
SPACE JUNK	42 300 €	Activités <i>au Centre d'art et Grenoble Street art festival</i>
TROISIEME BUREAU	35 000 €	Activités <i>dans le cadre du festival Regards croisés</i>
CREARC	30 000 €	Rencontres <i>du jeune théâtre européen</i>
Oreille en Fête-Musée en Musique	28 500 €	Saison musicale <i>de l'auditorium du Musée de Grenoble</i>
Barbarins et Fourchus	28 500 €	Programme d'activités <i>à la salle noire</i>
CULTUR'ACT-Le Prunier Sauvage	27 500 €	Activités <i>au Prunier Sauvage</i>
Equipe de Création Théâtrale	25 000 €	Activités <i>Le Petit 38</i>
La Marmite	15 000 €	Création <i>Un malade imaginaire</i>
Les compagnies Réunies	2 500 €	Programme d'activités <i>au Théâtre les Peupliers</i>

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, chapitre fonctionnel 923, article 6547 subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé autres que SEM, fonction 3 Culture, sous-fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Ville émancipatrice du 09 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes des conventions et avenants ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants joints en annexe ;**
- **de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :  
Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :

**AFFAIRES CULTURELLES : La Belle Electrique - Avenant n° 6 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab".**

**Madame Corinne BERNARD expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a conclu le 2 novembre 2009 un contrat de délégation de service public (DSP) avec l'association "MixLab", concernant la gestion par affermage de la salle de musiques amplifiées dénommée "La Belle Electrique". Des avenants successifs n°1 à 5 sont venus compléter ce contrat.

Après plusieurs années de préfiguration, la Délégation de Service Public (DSP) confiée à l'association "MixLab" est entrée donc dans sa phase d'exploitation début 2015, comme prévu au contrat, pour une durée de cinq saisons effectives, soit avec un terme au 31 août 2020.

L'annexe budgétaire du contrat de délégation de service public signé le 2 novembre 2009 comprend des budgets d'exploitation prévisionnels pour la durée du contrat.

Établie aux conditions économiques de 2009, cette annexe budgétaire a nécessité d'être révisée en 2015 étant pour une première année d'exploitation au regard de l'évolution du secteur économique de la musique et des dispositions techniques définitives de l'équipement.

L'avenant au contrat de DSP proposé au vote de ce Conseil municipal, est prévu annuellement par le contrat (article 7.3). Toutefois, celui-ci entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant total de la DSP, il doit être soumis pour avis à la commission de DSP, conformément aux dispositions de l'article L.1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette augmentation est liée à l'ajustement et à la prise en compte d'une première année réelle d'exploitation notamment au niveau des charges de personnel ainsi que des charges et produits de l'activité bar/restauration. Malgré cette augmentation du budget prévisionnel, la compensation de la Ville de Grenoble reste stable (380 000 €).

La commission de DSP réunie le 1er mars 2016, a émis un avis favorable sur ce projet d'avenant (Procès-verbal en annexe).

Conformément à l'article 7.3 du contrat de DSP, il vous est donc proposé d'approuver l'avenant n° 6, joint en annexe, modifiant le budget d'exploitation prévisionnel pour l'année 2016, deuxième année d'exploitation.

La subvention est inscrite au budget de la Ville, chapitre 65, chapitre fonctionnel 923, nature 6574 subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé, fonction 3 Culture, sous-fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville émancipatrice du 09 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- **d'approuver les termes de l'avenant n° 6 au contrat de délégation de service public conclu avec l'association "MixLab", joint en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ;**
- **de dire que le montant de la subvention est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Mme Corinne BERNARD

Affichée le :



# Annexe à la délibération N° 14- Col 4

Annexe n°1 : Budget prévisionnel de l'opération « Monstru'eux, Vous trouvez ça normal ? »

DEPENSES (en € TTC)	Muséum	CCSTI	RECETTES (en € TTC)	Muséum	CCSTI
<b>Achats, dont :</b>	<b>86 500 €</b>	<b>45 000,00 €</b>	Dotation muséum	302 500 €	-
Prod. éléments scénographiques	74 500 €	40 000,00 €	PIA INMEDIATS	-	100 000,00 €
Frais de communication	12 000 €	5 000,00 €	Autres subventions	64 000 €	129 000,00 €
			Subventions Département de l'Isère	20 000 €	
			Subvention DRAC	50 000 €	18 700,00 €
<b>RH, dont :</b>	<b>350 000 €</b>	<b>202 700,00 €</b>	Recettes propres		
conception, prod. scénographique	125 000 €	75 500,00 €			
présentation, médiation, accueil public	225 000 €	127 200,00 €			
<b>Sous-total DEPENSES</b>	<b>436 500 €</b>	<b>247 700,00 €</b>	<b>Sous-total RECETTES</b>	<b>436 500 €</b>	<b>247 700,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPO</b>	<b>684 200 €</b>	<b>684 200 €</b>	<b>TOTAL RECETTES EXPO</b>	<b>684 200 €</b>	<b>684 200 €</b>

**Annexe n°2 : Tarifs communs de l'exposition :**

Plein tarif	7 €
Tarif réduit (enseignants, + 65 ans)	5€
Gratuité (- 26 ans, minima sociaux, handicapés)	-

NB1. Le Muséum et la Casemate font le choix de passer les tarifs pour les moins de 26 ans de réduit à gratuit.

NB2. La Casemate crée deux nouvelles catégories à dérogation tarifaire (+ 65 ans, handicapés).

NB3. La Casemate crée une dérogation tarifaire pour les chômeurs et les bénéficiaires des minima sociaux - ex : RSA (de réduit à gratuit)

TABLEAU DES 59 MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – Mandat 2014-2020  
Indemnités de fonction à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

NOM/Prénom	FONCTION	Indemnités de fonction En % indice brut 1015
PIOLLE Eric	MAIRE	109.11 %
MARTIN Elisa	1 <sup>ère</sup> Adjointe	60.11 %
SABRI Hakim	2 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
CAPDEPON Khira	3 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
MACRET Bernard	4 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
BERNARD Corinne	5 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
BOUZAIENE Sadok	6 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
COMPARAT Laurence	7 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
CARROZ Emmanuel	8 <sup>ème</sup> Adjoint	62 %
GIROD DE L'AIN Marina	9 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
CHASTAGNER Thierry	10 <sup>ème</sup> Adjoint	62 %
JACTAT Mondane	11 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
CLOUAIRE Pascal	12 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
LEMOINE Laëtitia	13 <sup>ème</sup> Adjointe	62 %
DENOYELLE Alain	14 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
LHEUREUX Lucille	15 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
FRISTOT Vincent	16 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
RAKOSE Catherine	17 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
MALBET Fabien	18 <sup>ème</sup> Adjoint	60.11 %
TAVEL Maud	19 <sup>ème</sup> Adjointe	60.11 %
WIART Jacques	Conseiller Municipal délégué	32 %
GARNIER Christine	Conseillère municipale déléguée	32 %
JULLIAN Martine	Conseillère municipale déléguée	32 %



BERTRAND Olivier	Conseiller municipal délégué	30.11 %
MONGABURU Yann	Conseiller municipal délégué	30.11 %
BACK Antoine	Conseiller municipal délégué	41.46 %
DE CEGLIE René	Conseiller municipal délégué	32 %
MERIAUX Pierre	Conseiller municipal délégué	32 %
YASSIA Sonia	Conseillère municipale déléguée	41.46 %
OLMOS Anne-Sophie	Conseillère municipale déléguée	41.46 %
DJIDEL Salima	Conseillère municipale déléguée	41.46 %
BOILEAU Maryvonne	Conseillère municipale déléguée	32 %
TUSCHER Guy	Conseiller municipal	8 %
RICHARD-FINOT Bernadette	Conseillère municipale	8 %
KIRKYACHARIAN Claire	Conseillère municipale	8 %
HABFAST Claus	Conseiller municipal	8 %
SOLDEVILLE Jérôme	Conseiller municipal	8 %
DATHE Suzanne	Conseillère municipale	8 %
BOUILLON Marie-Madeleine	Conseillère municipale	8 %
COUTAZ Claude	Conseiller municipal	8 %
MARGUET Raphaël	Conseiller municipal	8 %
CONFESSON Alan	Conseiller municipal	8 %
BURBA Georges	Conseiller municipal	8 %
JORDANOV Jeanne	Conseillère municipale	8 %
BRON Paul	Conseiller municipal	8 %
SALAT Marie-José	Conseillère municipale	8 %
SAFAR Jérôme	Conseiller municipal	8 %
AGOBIAN Anouche	Conseillère municipale	8 %
NOBLECOURT Olivier	Conseiller municipal	8 %
BOUKAALA Sarah	Conseillère municipale	8 %

CAZENAVE Richard	Conseiller municipal	8 %
CADOUX Bernadette	Conseillère municipale	8 %
PELLAT-FINET Sylvie	Conseillère municipale	8 %
BERANGER Nathalie	Conseillère municipale	8 %
CHAMUSSY Matthieu	Conseiller municipal	8 %
FILIPPI Lionel	Conseil municipal	8 %
BARBIER Vincent	Conseiller municipal	8 %
D'ORNANO Mireille	Conseillère municipale	8 %
BREUIL Alain	Conseiller municipal	8 %



**CREATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet (55 %)
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique (2 postes)	Temps non complet (57,50 %)
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Conservatoire à Rayonnement Régional	Assistant d'enseignement artistique	Temps non complet (50 %)

**TRANSFORMATIONS DE POSTES**

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Direction Générale des Services	Communication - Evènementiel	Evènementiel	Agent de maîtrise	Rédacteur
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage Budgétaire et Programmation	Attaché	Rédacteur
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Musée	Agent de maîtrise	Assistant de conservation du patrimoine
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Théâtre	Adjoint technique	Agent de maîtrise
Ville Emancipatrice	Sport	Activités Sportives	Rédacteur	Attaché